

GRAND CALAIS

Terres & Mers



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CALAIS TERRES & MERS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COULOGNE

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 11 décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers a décidé d'approuver la modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulogne.

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme est à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture :

- au Service Urbanisme - Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers : Espace de Promotion, de développement économique et d'urbanisme au 9 rue Paul Bert à Calais (62 100).
- en Mairie de Coulogne : 26 Place de la Mairie (62 137).

La Présidente de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers